

Droits des femmes en France :

des progrès, mais peut mieux faire

Le 8 mars, c'est la Journée internationale des droits des femmes. En France, les femmes n'ont pas toujours eu les mêmes droits que les hommes. Grâce à de nombreuses batailles, elles ont obtenu de plus en plus d'égalité. Mais ce n'est pas encore parfait.

100 ans de progrès

En un siècle, les Françaises ont acquis des droits dans de nombreux domaines, parfois après une longue lutte.

1924

Les lycéennes passent le même baccalauréat que les garçons. Avant cette date, elles avaient des cours différents : par exemple, elles apprenaient plutôt la couture que les sciences.



1944



Après plus de 150 ans de combat, les Françaises obtiennent le droit de vote.

1946

Entre 1946 et 2021, plusieurs lois disent que les femmes doivent toucher un salaire égal à celui des hommes pour le même travail.



1965

Ça y est ! Les femmes mariées peuvent exercer un métier et avoir un compte en banque... sans l'autorisation de leur mari !



1980

La France signe un texte international sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ça veut dire que le pays s'engage à traiter les femmes de manière égale aux hommes.



1975

Simone Veil, alors ministre de la Santé, fait voter une loi autorisant l'avortement : les femmes ont le droit d'interrompre volontairement leur grossesse (IVG). Ainsi, elles peuvent choisir le moment de devenir mères, si elles le souhaitent.



Pourquoi une Journée internationale des droits des femmes ?

Depuis 47 ans, cette journée a pour but de célébrer et renforcer les progrès concernant les droits des femmes. Et elle dénonce aussi ce qui ne va pas, afin de faire évoluer les situations.



Le 8 mars, des Françaises manifestent pour un meilleur respect de leurs droits.

2000

Les partis politiques doivent présenter **autant de femmes que d'hommes aux élections.** Plus de femmes peuvent alors devenir députées, maires, sénatrices...



2022



Élisabeth Borne est nommée Première ministre, c'est-à-dire cheffe du gouvernement. Seules 2 femmes ont occupé ce poste dans l'histoire de la France, contre 24 hommes.



2024

Le 8 mars, le droit à l'avortement est inscrit dans la Constitution, le texte qui fixe les règles politiques les plus importantes de la France. Cette inscription est un acte historique. Dorénavant, il serait beaucoup plus difficile de retirer cette liberté aux femmes.

L'égalité, c'est pas encore gagné !

Aujourd'hui, en France, l'égalité entre les femmes et les hommes est dans la loi. Mais des inégalités persistent dans quelques domaines. En voici 2 exemples.

Au travail



LES FEMMES SONT MOINS BIEN PAYÉES

Beaucoup de femmes ont un salaire moins élevé que celui des hommes, pour le même travail et le même temps passé à le faire. C'est pourtant contraire à la loi.

ELLES ONT MOINS ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS

Les emplois comme président ou directeur sont encore occupés en majorité par des hommes. La situation évolue, mais lentement.

A la maison



LES FEMMES S'OCCUPENT PLUS DE LA MAISON

Les Françaises consacrent **plus de 3 heures par jour*** à faire le ménage, les courses, la cuisine... contre 1 h 45 pour les hommes.

ELLES PASSENT PLUS DE TEMPS AVEC LES ENFANTS

Les mères passent environ **1 h 30 par jour*** avec leurs enfants, contre 40 minutes pour les hommes.

La solution : l'éducation

Il y a diverses manières de lutter contre ces inégalités : manifester, voter des lois... mais l'une des plus efficaces est l'éducation.

L'égalité, ça commence à l'école !

« Les filles sont sensibles et les garçons sont forts, les filles sont douées en littérature et les garçons en sciences... »

Voilà des exemples de **stéréotypes : des idées toutes faites et fausses.** Elles enferment les filles et les garçons dans des rôles qui, souvent, ne leur correspondent pas.



À l'école, garçons et filles suivent des cours qui leur apprennent à identifier ces stéréotypes. C'est important pour que la société de demain soit plus juste envers toutes et tous.